

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

VILLE DE  
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 13 décembre,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 5 décembre 2022,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de  
Mesdames Maryline KUCHARSKI, Corinne LEFEBVRE Aline SZYMCZAK,  
Nasera BENSLIMANE, Dorine CORROYEZ et Messieurs Dominique VASSEUR,  
Robert UNTERFRANC, Éric GADENNE, Jean-Marc FAUVERGUE, absents  
excusés.  
Madame Khadija LANNABI est élue secrétaire de séance.

-----  
**Objet : Décision modificative budgétaire n°2 : Ouvertures de crédits – Chapitre  
041 – intégration des terrains cadastrés AL n°18 et AB n°765 dans le patrimoine  
communal avant cession**

Il est rappelé que lors de sa séance en date du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal  
a émis un avis favorable à la vente du terrain communal sis Route de Lille, cadastré  
section AL n°18 d'une surface de 199 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur Julien HEMERY,  
pour un montant de 2 450,00 €.

Que par ailleurs, lors de la séance du 14 décembre 2021, il a également donné son  
accord à la cession au profit de Monsieur Mathieu DELVALLE du bien communal  
cadastré section AB n°765 d'une surface de 54 m<sup>2</sup> pour un montant de 950,00 €.

Que ces terrains, bien qu'appartenant à la Commune, ne figurent pas dans l'inventaire  
du patrimoine communal.

Qu'afin de constater l'intégration dans le patrimoine communal des terrains  
susmentionnés (avant leur cession), il y a lieu de régulariser une écriture comptable en  
inscrivant une dépense au compte 2111 (terrains nus) - chapitre 041 « opérations  
patrimoniales », et une recette au compte 1328 « autres subventions d'équipements  
non transférés » du même chapitre.

Considérant que la valeur vénale du terrain AL n°18 a été estimée par les services  
fiscaux en date du 10 octobre 2019 à 2 450,00 € et celle du terrain cadastré section AB  
n°765 à 975,00 € le 20 octobre 2021,

Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil  
Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- d'ouvrir les crédits suivants :

⇒ 3 425.00 € au compte dépenses 2111 (chapitre 041)

⇒ 3 425.00 € au compte recettes 1328 (chapitre 041)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Loison-sous-Lens, le 14 décembre 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 19 DEC. 2022

AR : 062-216205237-2022-1213-del-

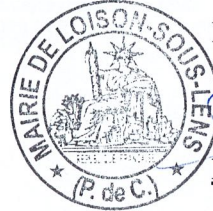
131222-333-DE

Affiché le 19 DEC. 2022

Certifié exécutoire le 19 DEC. 2022

Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA



Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA